

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

27 avril 2009

L'an deux mil neuf, le vingt sept avril à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BIEVILLE-BEUVILLE, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur VINOT-BATTISTONI Dominique, Maire, et en présence de Monsieur LEGROS, Trésorier de Ouistreham.

Etaient présents : ANDRE Marie-Louise, BACCONNIER Bernadette, BADAIRE Colette, BARTASSOT Annie, DE SLOOVERE Françoise, DIOUF Ghislaine, DUMOUTIER Nadine, DYVRANDE Thibault, FREMAUX Michel, HAMARD Sébastien, HERVE Patrick, LANCE Jean-Pierre, LE BARBEY Chantal, LEVARD Danièle, MARCELIN Jean-Luc, MARIE Philippe, RIQUART Annette, THOMASSE Daniel, THUILLIER-HAMEL Gérard et VIEL Philippe.

Etaient absents : GOHEL Jean-Pierre (pouvoir à DE SLOOVERE Françoise) et LEMAIRE Régis (Pouvoir à MARCELIN Jean-Luc).

PRESENTATION DU PASS FONCIER

Monsieur le Maire demande à la société Edifides de procéder à la présentation de ce dossier afin de permettre aux membres du Conseil Municipal de délibérer en toute connaissance de cause sur ce principe d'acquisition de foncier pour les ménages les plus démunis.

A l'issue de cette présentation, la Société Edifides est remerciée et les débats se tiennent hors de sa présence.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de demander aux commissions Action sociale et urbanisme de travailler ensemble et de proposer au Conseil Municipal du mois de juin le résultat de leur étude afin que les membres du Conseil Municipal puissent prendre une décision.

DECISION MODIFICATIVE N°1 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DU GOLF DE CAEN

Objet de la dépense	Augmentation des crédits		Diminution des crédits	
	Article	Sommes	Article	Sommes
Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association du Golf de Caen	6574 D	+ 1 000 €	022 D	- 1 000 €

CESSION D'UNE BANDE DE TERRAIN RUE DES DEUX PIERRES

Monsieur le Maire propose de céder à l'euro symbolique une bande de terrains aux propriétaires du lotissement des petites chaussées concernés.

Monsieur le Maire décrit l'implantation du terrain et l'impossibilité pour les services techniques de procéder à l'entretien. Il est ainsi préférable de procéder à cette cession.

En vue de permettre la viabilisation de lots artisanaux dans la rue des deux pierres il est nécessaire de formaliser la cession et de clarifier la situation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes avec chacun des propriétaires afin de leur céder pour un euro la bande de terrain située entre leur terrain et la rue des deux pierres.

EXPOSE que tous les frais liés à ces cessions seront à la charge des acquéreurs ;

IMPOSE deux réserves :

- l'obligation d'un accord unanime et écrit de tous les riverains concernés afin que cette cession puisse se finaliser.
- l'engagement écrit de tous les propriétaires de conserver la haie présente sur cette bande de terrain.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur HAMARD Sébastien rappelle sa requête afin que soit apposé devant les écoles un marquage réservant un accès aux pompiers ; le maire lui indique que le nécessaire sera fait très prochainement.

Monsieur HAMARD Sébastien demande pourquoi l'école n'a pas de nom. Monsieur le Maire l'informe qu'il ne souhaite pas particulièrement dénommer les bâtiments communaux, s'agissant de plus d'une école publique accessible à tous.

Madame BARTASSOT Annie expose que la sortie du parking de la mairie est dangereuse en raison de la présence des jardinières et de véhicules garés sur le côté. Monsieur le Maire propose de mettre un miroir afin de garantir la sécurité des personnes quittant le parking de la mairie.

Madame RIQUART Annette demande si le grillage rue du Home est réparé. Monsieur le Maire l'informe qu'il est en partie réparé.

Monsieur HERVE Patrick demande si un courrier est joint au versement des subventions aux associations. Monsieur le Maire l'informe qu'il va rédiger un courrier à chaque association avant que le mandatement ne soit ordonnancé.

Monsieur MARIE Philippe demande ce que signifie le panneau « route fermée le 8 et le9 » ; Monsieur le Maire l'informe qu'il s'agissait des 8 et 9 avril puisqu'il s'agissait de la mise en place de la passerelle. Monsieur le Maire va demander aux services de Caen la mer d'enlever ce panneau.

M. MARIE Philippe rappelle que des véhicules continuent de se garer à l'endroit de la station de bus ce qui contraint ce dernier à s'arrêter sur la chaussée. Monsieur le Maire propose de réaliser un marquage au sol significatif afin de décourager ce type de stationnement et leur permettre de se garer plus loin en matérialisant des emplacements le long de cette voie.

Madame BACCONNIER Bernadette expose les abus de stationnement constatés dans le lotissement de la Fresnaye, des véhicules se garant sur les zones engazonnées. Monsieur le Maire demande à ce que soit apposé sur chaque pare-brise un avertissement.

Mme BACCONNIER Bernadette expose que le défibrillateur sera installé le 13 mai.

Mme BACCONNIER Bernadette informe le Conseil Municipal sur l'étude du quotient familial menée par la commission afin de permettre de proposer aux familles à la rentrée prochaine un tarif de restauration scolaire adapté aux revenus ; une enquête auprès des familles est en cours conjointement avec l'association des parents (GPBB).

M. MARIE Philippe demande s'il n'est pas possible de recruter un garde champêtre ou un policier municipal. Monsieur le Maire propose de chiffrer ce type d'embauche et de présenter le coût au prochain Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h 00.